

LIASSE DE RENTREE 2023/2024

Composition :

- ☐ Organisation de rentrée
- ☐ Informations sur la restauration scolaire et les PAI
- ☐ Information sur le projet pastoral
- ☐ Liste de fournitures
- ☐ Fiche de renseignements et fiche intendance, fiche d'urgence et autorisations parentales, convention de scolarisation, avenant financier, règlement intérieur. Documents à corriger si nécessaire et signer.

Chers parents

En cette fin d'année scolaire 2022/2023, nous tenions à vous souhaiter, au nom de tous les personnels de l'Institution, un excellent été mais aussi un repos bien mérité.

Pour rappel, l'établissement sera fermé du 13 juillet au 20 août 2023.

Nous joignons à ce courrier les informations concernant la rentrée et les listes des fournitures personnelles en sachant que d'autres fournitures seront achetées par l'école.

Note sur l'assurance scolaire :

Nous vous rappelons que vous devez fournir impérativement à la rentrée une attestation d'assurance valable pour l'année 2023-2024 avant le 22 septembre 2023. Dans le cas contraire la MSC sera automatiquement souscrite pour l'élève et facturée sans annulation possible. La documentation et le bulletin d'adhésion à la Mutuelle Saint Christophe est joint en téléchargement sur le site internet de la Mutuelle Saint Christophe.

Sous ce lien, vous pourrez acheter des polos ou T-shirts cignés au logo de l'Institution. L'an prochain, la journée du jeudi sera aux couleurs de l'Institution (bleu clair pour les élèves de primaire, bleu foncé pour les élèves du collège) : <https://www.leonart-boutique.com/>

En attendant ce moment fort de rentrée, nous vous souhaitons à tous de très belles vacances.

Bien cordialement,

Sylvie Cornilleau et Hélène L'hôpital,
Chefs d'établissement

Organisation de la rentrée

Pour les parents d'enfants de maternelle qui le souhaitent vous aurez la possibilité de venir le **1^{er} septembre 2023** entre 16h et 17h pour rencontrer le personnel, les enseignants et déposer les fournitures.

DE LA MS AU CM2

*Lundi 04 septembre 2023 à 09h00
sur la cour de l'école*

POUR LES PS :

rentrée échelonnée sur 2 jours

Lundi 04 septembre 2023 à 09h00

*élèves qui ont un frère ou une sœur inscrit(e) à l'école,
pas d'école le mardi 05 septembre pour ces élèves*

Mardi 05 septembre 2023 à 09h00

*élèves aînés de famille
Pas d'école le lundi 04 septembre pour ces élèves.*

Classes de 6e

*Lundi 04 septembre 2023 à 09h30
sur la cour du collège*

*Restauration scolaire / sortie pour les externes à 12h15
Après-midi : 13h45 : début des cours / Fin des cours à 15h35.*

Classes de 5e – 4e – 3e

Mardi 05 septembre 2023

sur la cour du collège

09h: Accueil des élèves de 5e

09h45 : Accueil des élèves de 4e

10h30 : Accueil des élèves de 3e

Restauration scolaire / sortie pour les externes à 12h15

Après-midi : 13h45 : début des cours / 15h30 : fin des cours

Organisation des instances de l'établissement

1. L'OGEC

L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique, est une association de type loi 1901 qui prend en charge la capacité juridique du groupe scolaire. Il est l'employeur des personnels non-enseignants de l'établissement. Les membres gestionnaires sont des bénévoles engagés responsables des aspects financiers, juridiques, comptables, économiques et sociales devant l'Eglise et l'Etat. Organe de délibérations et de décisions, ils votent les budgets et tarification de l'établissement.

2. LAPEL

L'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre est une association de parents bénévoles qui prennent sur leur temps libre pour assurer une présence aux diverses manifestations, soutient les enseignants dans leurs projets pédagogiques en effectuant des actions (ventes diverses, participation à la brocante de la Pentecôte, animations auprès des jeunes) afin de récolter de l'argent redistribué à l'ensemble des élèves pour améliorer leur quotidien. LAPEL est aussi un lien entre les parents et l'Institution, vous pouvez les contacter par leur adresse mail apel@icsca.fr et les suivre sur leur page Facebook. N'hésitez pas à proposer votre aide, même ponctuelle.

3. LE CONSEIL PASTORAL

Le conseil pastoral est un organe consultatif. Chaque projet se nourrit des orientations de l'Eglise qui appelle à « créer pour la communauté éducative une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité ». Le projet doit donc engager la communauté éducative à proposer à tous La Bonne Nouvelle de l'Evangile, transmise par la Tradition et le Magistère de l'Eglise. L'évangile est la référence constante des projets éducatifs car « c'est le Christ qui est [...] le fondement du projet éducatif de l'école catholique ». Les 4 axes du projet sont : Faire de l'école un lieu d'éducation animé par l'esprit évangélique ; Offrir à tous et à chacun la possibilité de découvrir le Christ ; Mettre à la disposition de tous ceux qui le désirent les moyens adaptés pour grandir dans la foi ; Insérer l'établissement catholique et ses activités dans la vie de l'église locale.

4. LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Le conseil d'établissement est un organe consultatif présidé par le chef d'établissement qui est constitué de représentants des élèves, des parents, des personnels enseignants et non-enseignants, du Prêtre référent, l'animatrice pastorale et le président d'OGEC. Le conseil d'établissement veille à la mise en œuvre d'un projet éducatif commun à l'ensemble de l'établissement, en particulier dans sa dimension pastorale.

5. LE CONSEIL DE CLASSE au collège et LE CONSEIL DE CYCLE à l'école

Le conseil de classe se réunit à la fin de chaque semestre, il dresse le bilan périodique de chaque semestre. Le conseil de cycle se réunit chaque trimestre. Ils sont présidés par le chef d'établissement et réunissent l'équipe pédagogique des classes concernées.

Les délégués des élèves et des représentants des parents d'élèves sont invités à participer au conseil de classe du premier semestre afin d'examiner les observations et les questions pédagogiques des familles et élèves.

Certaines distinctions peuvent être accordées : Félicitations (comportement exemplaire en termes d'attitude et de participation, excellents résultats), Compliments (pas de problèmes de comportement, bons résultats dans toutes les disciplines), Encouragements (indépendamment des résultats, le travail et le comportement de l'élève méritent d'être encouragés).

A contrario, certains élèves peuvent recevoir des avertissements accompagnés de sanctions à l'appréciation du conseil de classe : Avertissement au Travail et Avertissement comportement.

Présentation des options

BILANGUE ESPAGNOL – Choix en 6^e

Objectif : apprendre une langue étrangère et découvrir sa culture et ses traditions dès la 6^e.

Modalités : 2h d'Espagnol en 6^e par semaine.

Après la 6^e, les élèves continuent la section à raison de 2.5h par semaine. Après la 3^e, les élèves qui le souhaitent peuvent intégrer une section européenne et prétendre au Bachibac (Bac mention Espagnol)

LATIN – Choix en 5^e

Objectif : découvrir la langue et la culture de la Rome antique pour mieux comprendre notre langue et notre patrimoine culturel.

Modalités : 1h d'initiation en 5^e, possibilité de poursuivre en 4^e et en 3^e à raison d'1h30 par semaine. Option bonifiante pour le Brevet.

CAMBRIDGE – Choix en 5^e

Objectif : Maîtriser les 4 compétences langagières étape par étape et les faire valider selon les standards internationaux.

Examens : A1 Movers en 5^e et A2 Flyers en 3^e

Modalités : 1h supplémentaire d'Anglais en 5^e/4^e/3^e par semaine. Coût supplémentaire pour les familles déterminé en septembre pour l'inscription au diplôme et l'achat du manuel.

AS – Tous niveaux

L'équipe EPS du collège propose, tout au long de l'année, des créneaux de sport le mercredi après-midi. Ces créneaux permettent de mettre en place des entraînements sur diverses activités physiques et également d'affronter lors de compétitions UGSEL, les autres collèges du département et de la région. Les inscriptions sont sur la base du volontariat, en fonction des activités proposées. Alors à vos marques, prêt, hop !

PEPS – tous niveaux

Le catalogues des PEPS sera fourni le jour de la rentrée. Le choix sera à faire lors de la semaine de rentrée. Certains PEPS sont soumis à un test d'entrée début septembre.

Les jeunes choisissent une activité sportive, culturelle, technique ou artistique dans laquelle ils pourront s'épanouir, gagner en confiance, collaborer avec les autres et mieux se motiver. Les PEPS sont encadrés par des enseignants ou des intervenants extérieurs 2h par semaine sur le temps scolaire.

Certains PEPS peuvent avoir un coût supplémentaire pour les familles qui sera inscrit sur le catalogue.

Aumônerie – 6^e et 5^e

Objectif : aller à la rencontre ou approfondir sa foi en la Sainte Trinité : Dieu le Père, Dieu le Fils et l'Esprit Saint. Se préparer au sacrement du baptême et/ou de la 1^{ière} des communions

Modalités : 1h tous les 15 jours en lien avec la paroisse et le diocèse. Sur 1h d'étude pour la préparation aux sacrements

Restauration scolaire : **Régime (externat et demi-pension), Allergies alimentaires**

Tout changement de régime devra faire l'objet d'une demande par mail à vie.scolaire@icsca.fr et entraînera un changement de carte scolaire qui vous sera facturée 5 euros.

Élève Externe : L'élève n'est pas inscrit au self pour toute l'année. Toutefois, vous pouvez passer commande pour chaque repas occasionnel par mail à vie.scolaire@icsca.fr au plus tard le mardi de la semaine qui précède le(s) jour(s) de repas.

Élève Demi-Pensionnaire 1, 2 ou 3 jour(s) (uniquement des jours fixes) : L'élève est inscrit au self pour un ou des jours en particulier et doit donc consommer ces 1, 2 ou 3 repas hebdomadaires. Ces jours seront inscrits sur la fiche de renseignement jointe. En cas d'absence prévisible, celle-ci devra être signalée aussitôt à la vie scolaire par mail.

Élève Demi-Pensionnaire 4 jours (lundi + mardi + jeudi + vendredi) : L'élève est inscrit au self pour tous les jours de la semaine pour toute l'année scolaire, et doit donc consommer ses 4 repas hebdomadaires prévus et commandés. En cas d'absence prévisible, celle-ci devra être signalée aussitôt à la vie scolaire par mail.

Allergies alimentaires : Des protocoles de prise en charge spécifique alimentaire vous sont transmis en pièce jointe. La société de restauration demande que le document médical soit désormais édité par un médecin spécialisé : Allergologue pour les allergies, Gastro-entérologue pour les intolérances alimentaires, diabétologue pour le diabète. Dans un souci de validité, tout PAI déjà mis en place nécessite le renouvellement de la fiche médicale chaque année. A réception du PAI nous transmettrons à la société de restauration qui préparera les aliments spécifiés, une photo permettant d'identifier l'enfant concerné.

Pour le collège : si la famille estime que l'enfant est autonome et responsable, il n'y a pas besoin de remplir le dossier. Il suffira de remplir la fiche Autonomie du convive. En cas de doute, l'enfant pose la question lors de son passage au self.

En cas d'absence

Les absences doivent rester exceptionnelles, toutes doivent être justifiées auprès de la vie scolaire. Les absences pour motif familial, exceptionnelles, doivent faire l'objet d'une demande écrite adressée en amont au chef d'établissement. Il revient à l'élève de se mettre à jour dans son travail (rattrapage des cours manqués, des devoirs à faire) avec l'aide de son binôme. En cas d'absence prévenir la vie scolaire avant 9h afin d'indiquer le motif et la durée de l'absence. Un certificat médical doit être fourni au retour de l'élève. Si la vie scolaire constate l'absence de votre enfant, vous serez prévenu par téléphone.

PAI : Protocole d'Accueil Individualisé

Tout élève présentant une maladie chronique ou de longue durée, une allergie ou une intolérance peut bénéficier d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Le PAI prévoit des aménagements spécifiques et les soins sur le temps scolaire et la restauration. Il est élaboré par le médecin de l'éducation Nationale à partir des renseignements fournis par la famille et le médecin traitant en concertation avec l'équipe pédagogique. Le protocole d'urgence doit être rédigé par le médecin traitant. Le PAI et les médicaments (réunis dans une même trousse d'urgence fournie par la famille) accompagneront l'enfant lors des déplacements extérieurs. Les documents sont en téléchargement sur le site internet de l'établissement. Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec votre médecin traitant ou spécialiste afin de renouveler ou mettre en place le PAI dès le premier jour de la rentrée.

Projet pastoral 2023-2024

Être missionnaire avec Saint Marie de l'Incarnation



« Dieu ne m'a jamais conduite par un esprit de crainte mais par celui de la confiance et de l'amour »

Marie Guyart est née à Tours en 1599. Vers 14 ans, elle confie à ses parents son désir d'entrer au couvent, mais ils préfèrent la marier à un commerçant en soierie. À 19 ans, elle se retrouve veuve avec un fils de 6 mois. Elle accepte alors d'aider son beau-frère dans son entreprise de transport terrestre et fluvial, faisant preuve de talents d'administratrice.

À 32 ans, se sentant appelée à la vie religieuse, elle confie son fils à sa sœur et entre au noviciat chez les ursulines de Tours, sous le nom de Marie de l'Incarnation. En 1634, elle entend le Seigneur lui dire : « Il faut que tu ailles au Canada me construire une maison. »

En mai 1639, elle embarque à Dieppe avec deux autres religieuses. Après trois mois de traversée périlleuse, elle arrive à Québec, bourgade de 300 habitants où sévissent froid, maladie et malnutrition

Plutôt que d'imposer un modèle d'éducation, elle s'appuie sur la culture amérindienne, composant des chants et des albums de catéchisme dans leur langue ; elle rédigea même le premier dictionnaire. Marie de l'Incarnation enseignera, accueillera, écouterait et conseillera toutes les personnes que Dieu mettra sur sa route

Tout au long de l'année les enfants de l'école vivront des Temps Forts pour chaque période liturgique (Toussaint, Avent et Noël, Carême et Pâques) en complément de l'heure d'éveil à la foi.

Au collège, les élèves de 6^e commenceront par un temps fort, leur permettant de se connaître et de comprendre le cadre dans lequel ils vont évoluer (Ste Clotilde, église St Denis, presbytère et bien sûr Ste Marie de l'Incarnation).

Ils auront 1h de culture religieuse tous les 15 jours afin de découvrir le peuple juif et l'Ancien Testament en lien avec le programme d'histoire.

Les élèves de 5^e auront 1h de culture religieuse tous les 15 jours pour aller à la découverte du Nouveau Testament, toujours en lien avec le programme d'histoire.

Ceux qui souhaitent approfondir leur connaissance, leur relation avec Jésus pourront s'inscrire à l'aumônerie dans l'établissement et se préparer à la Profession de Foi qui aura lieu en 5^e.

→ Les séances d'**aumônerie** pour les 6° et les 5° se feront dans l'enceinte de l'établissement.

Les élèves de 4° auront 1h de culture religieuse tous les 15 jours, cours pendant lequel, ils découvriront les 3 grandes religions monothéistes.

Les élèves de 3° auront 1h de culture religieuse tous les 15 jours pour aborder les faits de société à la lumière des 10 Commandements

Les jeunes de 4° et 3° pourront vivre les séances d'aumônerie tous les 15 jours le vendredi soir au Centre Saint Joseph, avec la paroisse Saint Martin Val d'Amboise.

Des temps fort ainsi que des célébrations à l'église St Denis avec l'abbé Coüasnon auront lieu pour chaque temps liturgique. Une préparation aux sacrements est proposée (baptême, première communion, confirmation).

Sans oublier les pèlerinages et rassemblements organisés par le diocèse de Tours.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter : Mme Sylvie Trochu à pastorale@icsca.fr

Journée d'intégration 6^e - 4^e - 3^e

La journée d'intégration des **sixièmes** est prévue mardi 5 septembre dans le but d'apprendre à mieux se connaître et découvrir son environnement.

Cette journée se déroulera aux horaires habituels des cours de 8h25 à 15h30. Des temps d'échanges et de réflexion sont prévus dans la matinée au Centre Saint Joseph et dans l'église St Denis. Les élèves devront prévoir **un pique-nique**.

Merci de prévoir pour vos enfants une tenue adaptée à la météo du jour et un petit sac à dos avec une trousse de feutres et crayons de couleur et bien sûr leur repas.

A 12h les élèves de 3° et quelques 4° rejoindront les 6° et découvriront leur filleule ou filleul. Les élèves de 4°, 3° doivent aussi apporter **leur pique-nique**. Le repas se fera dans les jardins du presbytère.

A 13h15, les jeunes retourneront à l'Institution Ste Clotilde, pour déposer leurs affaires et se changer afin de faire des activités sportives à la Sapinière.

Merci de bien vouloir remplir l'autorisation, ci-dessous

Nous vous remercions vivement de l'intérêt que vous accorderez à cette journée d'intégration, et vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, le témoignage de notre considération distinguée.

Mme Sylvie Trochu

Je soussigné Mme M.

Autorise mon enfant en classe de

- ☐ A participer à la journée d'intégration du mardi 5 septembre
- ☐ A faire aller/retour à pied au Centre St Joseph
- ☐ A faire des activités sportives à la Sapinière

Liste de fournitures 2022/2023

Classe de Cours Préparatoire (CP)

- *Certaines fournitures seront à renouveler dans l'année si besoin.*
 - ☐ 2 trousse
 - ☐ 1 stylo bille bleu
 - ☐ 2 crayons de papier HB
 - ☐ 1 gomme
 - ☐ 1 taille-crayon avec réservoir
 - ☐ 1 pochette de 12 feutres
 - ☐ 1 pochette de 12 crayons de couleur
 - ☐ 1 règle graduée plate de 20 cm
 - ☐ 1 paire de ciseaux à bouts ronds
 - ☐ 8 bâtons de colle UHU (marqué au nom de l'enfant)
 - ☐ 1 ardoise Velléda
 - ☐ 1 pochette de 4 feutres Velléda
 - ☐ 1 chiffon pour l'ardoise Velléda
 - ☐ 1 dizaine d'étiquettes autocollantes pour marquer les cahiers
 - ☐ 1 cartable sans roulettes
 - ☐ 2 boîtes de mouchoirs en papier (*à renouveler dans l'année*)
 - ☐ 1 gourde en plastique marquée au nom de l'enfant qui sera mise dans le cartable tous les jours
 - ☐ 2 photos d'identité
 - ☐ 1 petite boîte pour mettre des étiquettes
 - ☐ 1 pochette de papier canson de couleurs
- **Chaque objet doit être marqué au nom de l'enfant.**